



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

Liberté
Égalité
Fraternité



Montauban, le 15 Février 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

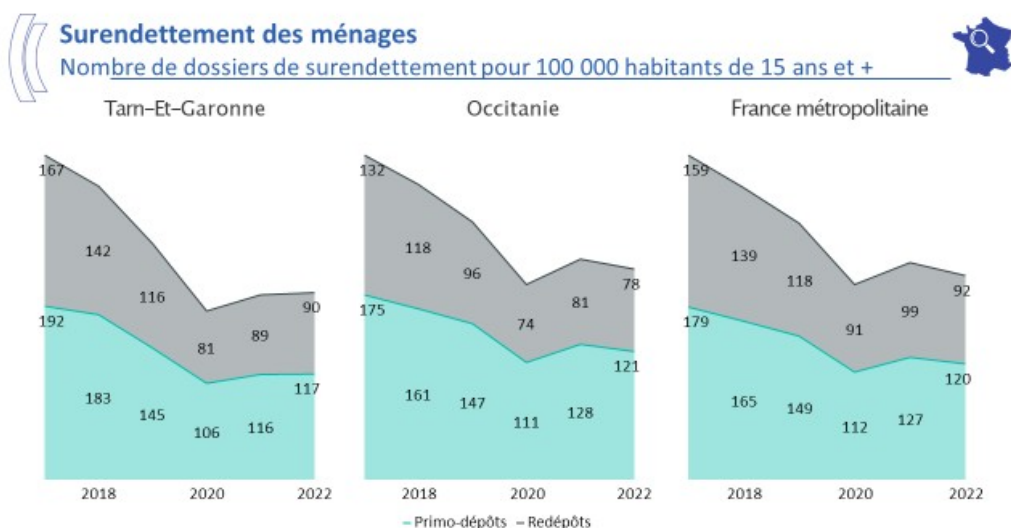
Évolution du surendettement des ménages dans le département du Tarn-et-Garonne

En 2022, le nombre de dossiers de surendettement déposés dans le département de 438 a progressé de 2.1 % par rapport à 2021 mais reste toujours en retrait par rapport à 2019 de 20.3%.

Sur cette même période 2022/2021, la baisse du nombre de dossiers déposés est de 4 % dans la région Occitanie et de 7% en France métropolitaine.

Près de 206 dossiers ont été déposés dans le département du Tarn-et-Garonne au cours de l'année pour 100 000 habitants de plus de 15 ans, dont environ 56% par des personnes ayant eu recours à la procédure pour la première fois.

Dans le département du Tarn-et-Garonne, comme dans le reste de la France, la crise sanitaire n'a pas donné lieu à une reprise du surendettement des ménages.



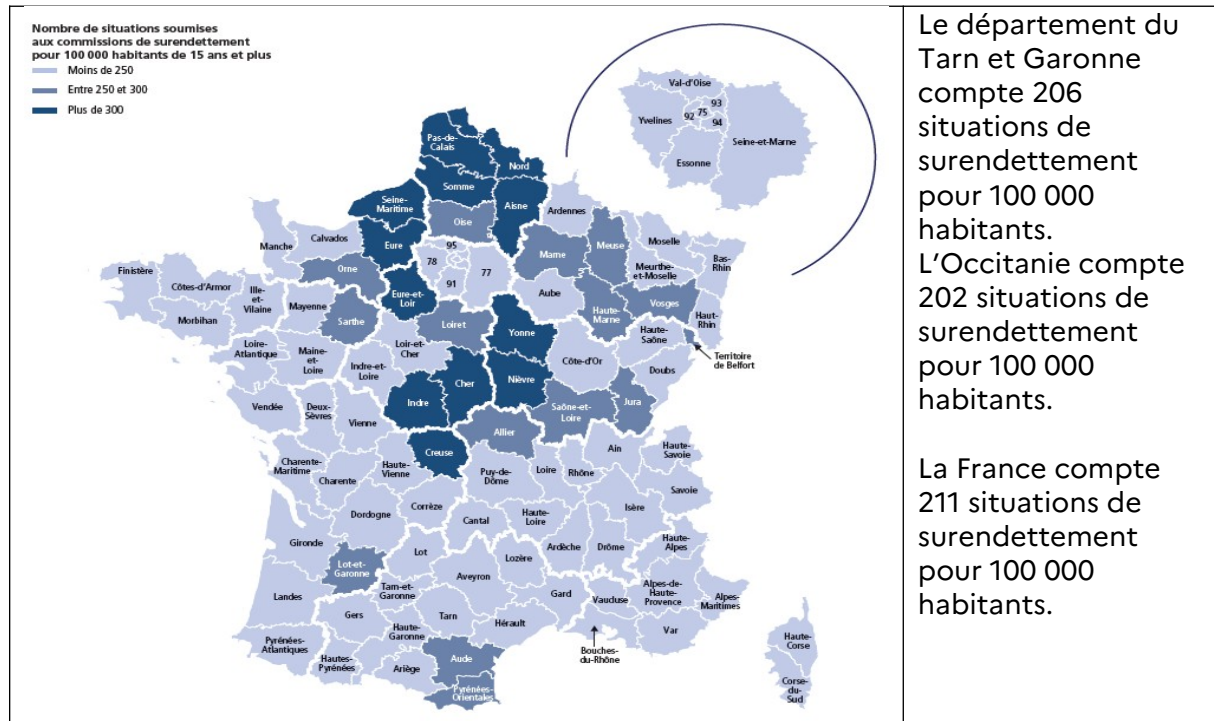
Sources : Banque de France, 2022; Insee, 2019

Données 12 mois à fin septembre

Dans le département, en 2022, l'endettement moyen à la consommation, hors immobilier des ménages surendettés s'établit à 25504 euros contre 21188 euros dans la région et 22012 euros en France.

63.66 % des procédures de surendettement ont donné lieu à un réaménagement des dettes, y compris avec effacement partiel (contre 54.4% dans la région et 58.3% en France).

36.4% des procédures de surendettement ont donné lieu à un effacement total des dettes dans le département (contre 44.9% dans la région et 41.3 % en France).



Source : Banque de France

Typologie du surendettement en Tarn et Garonne :

Ce sont principalement des célibataires, des divorcés ou séparés qui se retrouvent en situation de surendettement.

La part des femmes en situation de surendettement est de 53.6% comparable au niveau de la France ; la tranche d'âge des surendettés est de 35-54 ans et la part des locataires ou hébergés gratuitement est de 89.7%.

La part des employés et personnes sans activité professionnelle est prépondérante dans le Tarn et Garonne.

Le niveau de capacité de remboursement des ménages surendettés du Tarn et Garonne comprise entre 100 et 250 euros est plus importante mais 46.3% n'ont pas de capacité à rembourser.

Dans le département du Tarn et Garonne, la Banque de France a mis en place en juin 2022 :

- un correspondant inclusion financière (CORIF) de la Banque de France qui a pour objet d'être l'interlocuteur privilégié des intervenants sociaux et bancaires du département sur les sujets relatifs l'inclusion financière ;

- un conseil départemental de l'inclusion financière (CDIF) qui, sous présidence du directeur départemental de la Banque de France, vise à mieux connaître et faire connaître les dispositifs d'inclusion financière au sein du département, à diffuser le résultat des travaux de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au sein des territoires et à capter les préoccupations et les attentes en matière d'inclusion financière. 10 à 15 personnes, prioritairement des praticiens et des représentants des secteurs bancaire, associatif et institutionnel y siègent.

Au titre de sa mission en matière [d'inclusion financière](#), la Banque de France a informé ou accompagné près de 4 millions de personnes en 2022.

Une information ? Une question ? Une demande ?

Nous sommes présents dans chaque département et vous accueillons à nos guichets sur rendez-vous ou par téléphone (34 14). Vous pouvez aussi nous joindre par courrier (Banque de France - TSA 50120 - 75035 PARIS CEDEX 01) ou sur notre site internet :

www.banque-france.fr / rubrique particuliers/inclusion financière.

Nos services : traitement du [surendettement](#), [droit au compte](#), [droit d'accès aux fichiers d'incident](#), service d'information [info banque-assurance](#) et informations sur les autres [dispositifs d'inclusion financière](#) (plafonnement des frais d'incident bancaire, offre spécifique, microcrédit...)

Inclusion financière / la Banque de France à votre service !

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Suivez nous    